

**ARRETE PERS. 2026-062
DONNANT DELEGATION A UN FONCTIONNAIRE
EN MATIERE D'ETAT CIVIL**

Mme Stéphanie HOAREAU-HOUILLON

Attaché Principal

Le Maire de la Commune de Valencin

Vu les articles L2122-32, R2122-8 et R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2017-270 du 1^{er} Mars 2017 qui permet au Maire de déléguer plus largement les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier d'état civil dont notamment celles qui lui sont dévolues dans le cadre de la loi n°2016-1547 du 18 Novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle

Considérant que dans l'intérêt d'une bonne administration, il convient de donner délégation de fonction en matière d'état civil à des fonctionnaires titulaires de la Commune,

ARRETE

Article 1^{er} : Mme Stéphanie HOAREAU-HOUILLON, agent titulaire exerçant l'emploi permanent de secrétaire générale, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité, dans certaines fonctions d'officier d'état civil énumérées à l'article 2

Article 2 : Mme Stéphanie HOAREAU-HOUILLON sera exclusivement chargée de :

- la réalisation de l'audition commune ou des entretiens séparés, préalables au mariage ou à sa transcription,
- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de 13 ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,
- la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil
- recevoir les demandes de changement de prénom ;
- recevoir les demandes d'enregistrement, de déclaration, de modifications et de dissolutions de PACS
- la délivrance des duplicatas de livret de famille et mise à jour des livrets de famille à l'occasion d'un décès ou d'un divorce)

Mme Stéphanie HOAREAU-HOUILLON déléguée pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil prévus ci-dessus peut valablement délivrer toutes copies, extraits et livret de famille relatifs à ces actes.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de **Mme Stéphanie HOAREAU-HOUILLON**, fonctionnaire territorial délégué.

Article 3 : Une expédition du présent arrêté sera :

- remise à l'intéressée ;
- annexée au registre d'état civil de la commune de Valencin- transmise à M. le Sous-Préfet de Vienne
- transmise à M. le Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Vienne.

Fait à Valencin, le 5 Août 2026
Le Maire, Bernard JULLIEN



Notifié le 08/08/2026
Signature de l'agent

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.